

Relations Presse

Myriam Lévy
myriam.levy@capgemini.com
Tél. : 01 47 54 50 76

Relations Investisseurs

Walter Vejdovsky
walter.vejdovsky@capgemini.com
Tél. : 01 47 54 50 87

Cotation des BSAAR Cap Gemini

Paris, le 12 juin 2013 – En 2009, Cap Gemini a émis 2 999 000 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables ou « BSAAR », chaque BSAAR donnant droit à une action Cap Gemini (ISIN FR 0000125338). Selon les termes du contrat d'émission des bons, tels que décrits dans la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 mai 2009 sous le n°09-140, la première cotation des BSAAR est prévue le 23 juillet 2013 sur NYSE Euronext Paris sous le numéro ISIN 0010672493. Les BSAAR seront exerçables au prix de 34 euros par action entre le 23 juillet 2013 et le 23 juillet 2016, date de leur expiration.

NYSE Euronext a annoncé étendre le dispositif d'Apporteur de Liquidité aux droits de souscription sur actions, et donc aux BSAAR, à partir du 10 juin 2013. Dans ce cadre, il est prévu qu'au moins un intermédiaire financier intervienne pour son propre compte en tant qu'Apporteur de Liquidité sur le marché des BSAAR Cap Gemini à compter de la date de première cotation, ce qui devrait faciliter la liquidité du marché des BSAAR à compter du 23 juillet 2013.

En outre, en vue de faciliter les transactions le premier jour de cotation le 23 juillet 2013, l'intermédiaire financier chargé en 2009 de centraliser les souscriptions de BSAAR proposera aux porteurs intéressés et éligibles¹ un dispositif de placement organisé hors marché, le 23 juillet 2013, à l'issue d'une période de centralisation d'ordres de vente. Les porteurs de BSAAR désireux d'obtenir des informations pour participer à ce placement peuvent contacter l'intermédiaire financier chez qui leurs BSAAR sont inscrits.

Pour obtenir de plus amples informations sur les BSAAR, veuillez vous référer à la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 mai 2009 sous le n°09-140.

Ce communiqué est publié pour information seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour l'achat ou la vente des BSAAR. Ni les BSAAR ni les actions Cap Gemini n'ont été enregistrées auprès de la SEC en vertu du « US Securities act » de 1933.

Cap Gemini ne fait aucune représentation et ne prend aucun engagement quant au développement d'un marché des BSAAR liquide.

o0o

¹ Les porteurs de BSAAR inscrits sur la liste d'initiés permanents, ainsi que les principaux dirigeants du groupe Capgemini pouvant ponctuellement avoir accès à une information privilégiée ne sont pas éligibles à ce dispositif ; en application des règles internes à la société ils sont invités à ne faire aucune transaction dans la période du 25 juin au 26 juillet inclus.